



Humanis  
CS BRANCHE PRO  
TSA 71501  
59049 Lille Cedex  
Tél. 09 70 82 04 61

## CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MAREYEURS-EXPEDITEURS

### CONTRAT D'ADHESION

### REGIME CONVENTIONNEL DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE

Régime conventionnel n° **CCN014000/10 – CCN014000/20**

N° Entreprise : \_\_\_\_\_

Date d'effet retenue de l'adhésion : 01/ /

Votre interlocuteur commercial : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse du siège social : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
Date de création : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
Code NAF : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Effectif concerné à la date de l'adhésion : \_\_\_\_\_

#### > ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par \_\_\_\_\_  
agissant en qualité de \_\_\_\_\_ muni de tous les pouvoirs nécessaires <sup>(1)</sup> déclare souscrire, au profit de l'ensemble de ses salariés, auprès d'Humanis Prévoyance et de l'OCIRP <sup>(2)</sup>, en vue d'appliquer les dispositions du régime conventionnel de prévoyance obligatoire instauré par la Convention Collective Nationale des Mareyeurs-Expéditeurs, et ses avenants.

- (1) *L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.*
- (2) *L'OCIRP (Union d'Institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – 17 rue de Marignan, 75008 PARIS) est l'organisme assureur de la garantie rente éducation. Il en délègue la gestion à Humanis Prévoyance.*

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez via ce formulaire sont nécessaires pour la gestion de votre contrat. Elles sont destinées, aux entités composant le groupe Humanis ainsi qu'aux partenaires du groupe Humanis en charge d'activités confiées par le groupe. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les salariés disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis – cellule CNIL – satisfaction clients – 303 rue Gabriel Debacq – 45777 Saran Cedex ou par courriel à [contact.cnil@humanis.com](mailto:contact.cnil@humanis.com). Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Ils disposent également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes au traitement de ces données et à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Le groupe Humanis prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de leurs données conformément aux dispositions de la loi susmentionnée.

Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par le Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale – Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29 Boulevard Edgar Quinet 75014 – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout 75009 Paris

## > ENGAGEMENT

Sous réserve de l'acceptation par l'Institution et en tout état de cause à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance, le contrat prend effet à la date indiquée au présent contrat d'adhésion par Humanis Prévoyance, et au plus tôt au 1<sup>er</sup> jour du mois civil qui suit la réception du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après acceptation par Humanis prévoyance.

L'entreprise reconnaît avoir préalablement reçu et pris connaissance du présent contrat (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales du régime conventionnel référencées « CG/HP/PREV-CCN MAREYEURS 01.16 », ainsi que de la notice d'information « NI/HP/PREV-CCN MAREYEURS 01.16 ». Les garanties et les cotisations figurent en annexes des Conditions Générales).

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent contrat d'adhésion, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail <sup>(\*)</sup> ou des bénéficiaires de rente éducation et/ou rente de conjoint en cours de service (*cochez la case concernée*) :

**NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme**

**OUI : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »**

*\* Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité*

L'entreprise

HUMANIS PREVOYANCE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet)

Le Directeur  
Signature (et cachet)